

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Ateliers de quartier - composition nominative - communication

Monsieur AVENA expose :

Les ateliers de quartier ont été mis en place par délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2021.

Une place prépondérante est laissée aux habitants dans le pilotage et l'animation des ateliers. Leur rôle est de stimuler les échanges et les liens entre les habitants d'un quartier autour de la mise en œuvre de projets concrets, et de renforcer également le dialogue entre les élus et les citoyens. A cet effet, la ville donne une part plus grande aux habitants dans la construction des politiques qui les concernent. Il s'agit

de la solidarité, de l'environnement, de l'espace public, des usages urbains des quartiers, de la tranquillité publique, de la culture, du sport ou encore du rayonnement de la ville.

Chaque atelier est composé d'un maximum de 55 membres :

- 36 habitants résidant à Dijon de 18 ans et plus : 30 habitants issus des listes électorales (1^{er} collège) et 6 citoyens volontaires (2^{ème} collège),
- 6 représentants d'associations de quartier dont 1 membre de droit représentant la maison de quartier désormais nommée « Maison d'Éducation Populaire » (3^{ème} collège),
- 5 acteurs économiques (4^{ème} collège),
- 5 élu(e)s municipaux membres de droit : 3 de la majorité dont les 2 élus référents de quartier, et 2 de l'opposition (5^{ème} collège),
- 3 personnes complémentaires choisies par l'atelier suite à son installation (personnes vivant à Dijon, hors corps électoral, qu'elles soient majeures ou mineures entre 16 et 18 ans) et dont les noms seront communiqués à chaque actualisation relative aux ateliers sur le site Internet de la Ville.

Chaque atelier est animé par un bureau composé de 5 personnes en lien avec les 2 élus référents de quartier.

Chaque membre des ateliers a la possibilité de suivre des formations sur les compétences de la ville et son budget, les principes de fonctionnement et le rôle des instances, la prise de parole en public, et pour les membres de chaque bureau, une formation à l'animation et à la conduite de réunions.

Chaque citoyen avait jusqu'au 14 janvier 2022 pour faire acte de candidature dans les différents collèges. A la clôture des inscriptions, l'étude de Maître Favre et associés a enregistré 1320 candidatures.

Le tirage au sort des membres des ateliers s'est ainsi déroulé le vendredi 28 janvier 2022, et les résultats ont été validés et certifiés par le cabinet d'huissiers Lalevé, Lepin, Favre, Bonasera.

La composition nominative des 9 ateliers de quartier installés le 14 mars dernier est jointe en annexe du présent rapport.